



COMMUNIQUÉ

Paris, le 16 février 2021

ENTRETIEN AVEC JULIEN DENORMANDIE, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

LE 12 FEVRIER 2021

Volonté de réorganisation mais délai contraint avant la fin du quinquennat !

L'UNSA était représentée par Emilie CERISIER, Didier FLEURY, Martine HARNICHARD, Nicolas PETIT, Hervé ROUX et Alain STEUX.

Etaient présents, côté administration : Michel LEVEQUE, conseiller enseignement agricole, formation, apprentissage, emploi, Sophie DELAPORTE, secrétaire générale, Xavier Maire, chef du service des ressources humaines au secrétariat général, Valérie BADUEL, directrice générale de l'enseignement et de la recherche.

Le ministre a commencé par remercier l'ensemble des services du MAA pour l'engagement sans faille des agents pendant ces crises sanitaires. La priorité reste la sécurité sanitaire des agents. Pour cela, le ministère suit les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique. Au-delà de cette priorité, plusieurs défis sont à relever pour l'avenir : transition écologique, politique de l'eau, forêt, mise en place de la nouvelle PAC, relance de l'agriculture, le défi majeur des modalités de travail et de leurs gestions (numérique, télétravail...). Les objectifs du MAA pour cette nouvelle année sont: la mise en œuvre du transfert du FEADER (aides non surfaciques placées dans les régions) ainsi que la fonction ressources humaines (RH) à dynamiser.

FEADER : Impact du transfert sur les agents :

Des réunions en département commencent à se tenir et le terrain nous fait des remontées inquiétantes, avec des approches plus pragmatiques et différentes de la présentation faite par notre Ministère en 2019.

Avec le transfert du FEADER et de Natura 2000, ce sont près de 400 à 500 agents qui attendent un calendrier et un mode d'emploi, mais beaucoup moins seront présents dans un an si aucune lisibilité ne leur est donnée. Des pertes de compétences irréversibles seront préjudiciables et pourraient mettre l'Etat en difficultés.



Concrètement, les agents anticipent déjà leur mobilité et mettront les services en difficulté ; leur opposer prochainement une nécessité de service pour empêcher leur mobilité par défaut serait un non-sens, car les contraintes de mobilité géographique obligatoire sont fortes, d'autant que la création des SCGD a montré la faible capacité du MAA à intégrer les agents ne souhaitant pas suivre un transfert. Les agents en ont conscience.

Certaines régions avancent des possibilités de localisations départementales de ces transferts, d'autres expriment le souhait de ne transférer que les missions et non les agents.

Pour compliquer ce contexte, les élections régionales en juin prochain ne risquent-elles pas de retarder l'élaboration des plans d'accompagnement ? Sont-ils commencés ?

Pour tous les dossiers en cours qui se termineront après 2022, comment cela sera-t-il géré ? Y aura-t-il encore quelqu'un pour les suivre en phase transitoire ? Est-ce que l'ASP aura un rôle à jouer ?

En conclusion, Monsieur le ministre, il est urgent de définir une stratégie positive pour les agents et vos services, afin de prévenir une dégradation du suivi des missions, et de mettre les agents dans une situation ingérable à terme.

Quant est-il donc précisément de l'état global de ce dossier ?

Réponse du Ministre :

Sur le sujet FEADER, de nombreuses discussions sont en cours avec les régions et le parlement européen. La complication vient aussi du fait que les lignes directrices du FEADER, établies par la commission européenne, ne sont pas encore définies, ce qui ne permet pas de rédiger l'ordonnance ad hoc. La loi DADUE (adaptation au droit de l'UE) doit aboutir à une ordonnance de mise en œuvre. On a jusqu'en 2023 pour travailler sur le sujet, pour donner de la visibilité aux agents. Il n'est pas encore précisé s'il s'agira d'une restructuration ou pas. Pour se faire, une fiche méthode a été envoyée aux régions de France qui n'ont pas donné de réponse à ce jour. Il n'y a donc pas de plan d'accompagnement lancé à ce jour pour les agents.

En réponse à la question de l'UNSA sur l'avenir des missions agriculture au sein des DDT(M), le ministre répond qu'une mission CGAAER va être engagée sur l'avenir des missions du ministère et leurs répartitions entre les niveaux national, régional, départemental, les opérateurs et les régions.

BREXIT : Filières animales et végétales.

- **Contrôles à l'importation**
- **Sécurité sanitaire et surcharge de travail**

La mise en œuvre des contrôles à l'importation se fait doucement actuellement. Les opérateurs français nous ont précisé devoir s'approprier les démarches administratives et limiter les flux ces premières semaines. Les flux devraient donc s'intensifier dans les semaines à venir.

Le contexte sanitaire et l'émergence du mutant anglais font peser une pression supplémentaire sur nos collègues qui s'inquiètent fortement pour leur santé mais aussi pour l'activité de nos PIF dans le cas de la survenue d'un foyer.

Les conditions de travail devront être abordées dans le comité de suivi, les retours actuels des agents n'étant pas satisfaisants notamment en termes de locaux.

Nous tenions également à vous faire remonter les difficultés des opérateurs professionnels de la filière végétale. Ces derniers, déjà touchés économiquement l'an dernier par la crise, se retrouvent directement impactés par le Brexit à cause d'une réglementation complexe et d'une charge administrative qu'ils ne peuvent absorber du fait de leur situation économique.

Les agents sont démunis de réponse et la pression dans les services déconcentrés devient difficile à gérer.

Réponse du ministre:

Du côté français, l'organisation mise en œuvre fait que les retours sur les contrôles frontaliers et les exports sont rassurants.

300 à 360 ETP supplémentaires ont été dégagés, plusieurs SIVEP additionnels ont été créés. Le MAA, par le biais de ses agents, a fait le maximum pour accompagner les opérateurs. Le sujet, c'est surtout l'impréparation côté britannique mais les besoins en approvisionnement et la pression du consommateur vont obliger les britanniques à être plus ouverts.

Loi 4 D : Impact sur les missions du ministère y compris dans l'enseignement agricole :

Un projet de loi 4D (décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification) est à l'étude actuellement. De nombreux thèmes y sont abordés notamment la transition écologique, la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité, l'urbanisme et le logement, mais également l'éducation. L'UNSA souhaite connaître l'impact de cette loi au niveau de notre Ministère.

Quelle synergie avec le plan de relance du gouvernement ? Pour votre information, notre syndicat participe au niveau régional sur le sujet. Nous trouvons dommage qu'au niveau ministériel, il n'y ait pas de discussion sur ce sujet.

Réponse du ministre :

A priori, cette loi n'aura pas d'impact sur notre organisation. Il n'est pas question de départementalisation de l'ONF. Le calendrier n'est pas encore défini mais le ministère reviendra vers nous dès qu'on en saura plus. Par contre, un travail va devoir être engagé sur la loi citoyenne pour le climat ; on va devoir se l'approprier au niveau du MAA car beaucoup de sujets nous concernent.

L'UNSA restera vigilante sur les thématiques abordées, notamment le transfert des missions FEADER. Elle prend acte de la volonté de réorganisation des missions du MAA mais œuvrera pour une co-construction avec les agents dans un dialogue social constructif et de qualité.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Intervention de Didier FLEURY, secrétaire général du SEA-UNSA

Le SEA/UNSA se veut avant tout une force de propositions syndicales autonome vis-à-vis des pouvoirs en place et des organisations syndicales, mais aussi une force syndicale ouverte qui se doit de critiquer lorsque nous rencontrons des blocages, des incompréhensions

L'enseignement agricole marque de plus en plus l'identité du ministère de l'agriculture puisqu'il porte des missions essentielles au développement agricole et rural et représente plus de 55% du personnel total de ce ministère. Quelle garantie avons-nous pour notre enseignement composé d'apprenants en formation allant du scolaire de l'apprenti à l'adulte ? Quelles évolutions attendre au regard des différentes réformes qui impactent nos EPLEFPA ?

Notre enseignement agricole a un taux d'insertion professionnelle important et est un lieu de rencontre de l'ensemble des acteurs économiques d'un territoire. Nos ateliers technologiques et nos exploitations sont proches de la réalité du monde professionnel. Nos petites structures favorisent le lien social et pédagogique et une vitalité liée à une forte autonomie reconnue politiquement, voulue et attendue par TOUS !

Les dynamiques démographiques des différents territoires ruraux sont fortement différenciées, le recrutement devient de plus en plus aléatoire, parfois très difficile pour ne pas dire en délicatesse. Les modes de recrutement ont pris en partie le mode numérique et se sont fortement intégrés au système de l'Education nationale. De nombreuses évolutions législatives, moins de budget, des réformes et une forte concurrence se sont mises en place en fragilisant notre système.

La présence d'un enseignement privé, des maisons familiales mises systématiquement en avant, bénéficiant de facilités portées politiquement, compliquent fortement la situation. Il faut rajouter à celles-ci la politique de conservation de ses élèves par l'EN.

Il nous semble impératif au SEA UNSA d'envisager une approche non concurrentielle et des règles identiques de nos formations avec le privé et le public, idem entre l'EN/EA afin d'éviter une concurrence préjudiciable à tous.

La confrontation entre des orientations nationales et la réalité de nos établissements sont quelquefois préjudiciables. L'autonomie des EPL doit être une réalité mais orchestrée par des orientations valorisant des formations innovantes à travers un projet fort et partagé.

La crise COVID a mis en exergue le besoin d'une vraie réflexion de fond qui ne peut se résumer au « faire fonctionner ». Tous les personnels de nos EPLEFPA ont dû relever les défis pour faire fonctionner nos structures. L'UNSA, à travers ses propositions, a largement contribué au maintien de notre enseignement en présentiel.

Monsieur le Ministre, si vous le permettez, je vous citerai quelques exemples qui ne sont pas forcément une généralité.

Au sujet de l'expression, tous les personnels de nos EPLEFPA (cités préalablement) ; Comment peut-on encore laisser plus de 6000 agents contractuels sur budget des établissements sans réelle perspective et avancée de carrière. A titre d'exemple, dans mon établissement, un apprenti en BTS avec les primes perçoit 1150 euros alors que le formateur exerçant des cours perçoit moins de 1400 euros. Comment peut-on garder nos formateurs ? Les formateurs / enseignants, d'après une enquête du SEA/UNSA, ont perdu jusqu'à 400 euros de pouvoir d'achat. Je ne parle pas du Protocole CFA et CFPPA qui est en perpétuelle négociation.

Un autre exemple : on prévoit la fermeture du site de Toul apprentissage alors que le Député M Potier soutient le maintien de ce site et souhaite développer l'apprentissage à travers un projet à construire. L'autre point est le bilan social au sein de notre Ministère car celui qui nous a été envoyé n'est qu'une réactualisation de celui de 2018 (demandé par nos soins) alors que nous sommes en 2021.

Le monde de l'enseignement doit être reconnu et valorisé non seulement par des salaires plus attrayants mais par une reconnaissance auprès du public et des médias. Les enseignants, les administratifs, les directeurs etc..., durant le confinement, n'ont pas compté leur temps pour aider et suivre des apprenants en grande difficulté.

Une campagne de communication va se mettre en place prochainement. Cette communication ne portera ses fruits que si la communauté de l'EA se retrouve dans des objectifs clairement définis.

Vous avez déclaré, devant la représentation nationale, que vous portiez 3 objectifs : souveraineté alimentaire, souveraineté sécuritaire et renouvellement générationnel avec comme outil d'opérationnalisation les pratiques d'EPA.

Doit-on entrevoir que ces 3 objectifs traceront le contour de vos orientations pour les deux ans à venir ?

A l'heure de la rédaction du 7ème schéma, Monsieur le ministre, il nous apparaît impérieux de fixer clairement le rôle et la place de l'enseignement agricole public et la place des personnels non fonctionnaires qui la composent.

Avis du SEA/UNSA

Nous avons été écoutés sur quelques sujets sans obtenir de réponse précise sur le fond des sujets évoqués.

Les sujets qui ont retenu l'attention du Ministre sont le travail sur le protocole CFA CFPPA. Il a demandé à la directrice générale de reprendre les discussions. Sur le sujet des agents contractuels, M le Ministre précise que c'est dans le cadre du CA que ceux-ci sont gérés. Les agents contractuels ACB ont encore de beaux jours pour ne pas voir évoluer les conditions de salaire et de carrière (comme la prime d'équipement donnée qu'aux enseignants titulaires qui l'attendent encore !)

A ce jour, d'après une enquête SEA/UNSA, des formateurs perdent actuellement en pouvoir d'achat, dans certaines structures, jusqu'à 400 euros. Comment motiver des équipes dans un système de formation de plus en plus en concurrence ?

Sur le sujet du recrutement des apprenants, le Ministre a reconnu que nous devions plus nous faire connaître comme un enseignement de qualité, que M. Blanquer admire. Nous avons cru comprendre que l'autonomie vis-à-vis de l'éducation nationale n'était pas une priorité et qu'en l'espace de deux ans, le Ministre ne pouvait pas tout changer.

Sur les sujets importants de projets, d'orientation, de perspective pour notre enseignement agricole et de reconnaissance salariale pour les enseignants et les administratifs, nous n'avons pas obtenu de réponse. Ce n'est pas une simple prime d'équipement informatique donnée qu'aux titulaires enseignants qui peut motiver les collègues

Sur cette demande salariale, nous n'avons obtenu aucune réponse car BERCY tient les cordons de la bourse.

A l'issue de cette entrevue, nous avons pu nous exprimer et porter nos demandes mais nous ressortons d'un espace d'échange sans réponse concrète à part le protocole et le retour des échanges sur ce sujet.

Intervention de Nicolas PETIT, SEA-UNSA Direction

Le SEA-UNSA direction a souhaité interroger le ministre de l'agriculture sur les sujets suivants :

- La nécessité de revoir la structuration juridique des EPLEFPA ne semble plus être en adéquation avec les évolutions du paysage de la formation notamment avec l'application de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Depuis de nombreuses années, les exploitations, les ateliers et les CFPPA obéissent aux règles du secteur marchand. Depuis la loi dite PENICAUD sur la formation professionnelle, Les CFA les ont rejoints. Pour ces centres, c'est l'activité concurrentielle qui prédomine sans en avoir les outils permettant la réactivité, l'agilité et parfois les aides. Techniquement seule sur le lycée s'opère la délégation de service public maintenant. En conséquence, quelle évolution structurelle est envisagée pour « l'EPLFPA » ? A ce titre, le rapport du CGAEER en définit les contours en ce qui concerne l'avenir des centres de formation professionnelle, apprentissage et continue ?

- La période Covid a été révélatrice de l'ambiguïté du positionnement, construit au fil de l'eau des établissements. Il apparaît clairement que cette construction au fil de l'eau provoque un manque important pour l'ensemble de la communauté éducative de l'enseignement agricole et plus particulièrement au sein des équipes de direction. A l'heure du plan de relance, le SEA-UNSA Direction porte l'idée de la nécessité de fixer un CAP pour l'AE.

En conséquence, quel rôle et quelle place donner aux EPLEFPA dans la relance économique, quelles missions ? avec quels moyens ? Les équipes de directions ont besoin d'un CAP fortement affiché. A titre d'exemple, L'EPLFPA ne peut-il pas être le tiers lieu accueillant l'ensemble des acteurs socio-économiques, porteur de l'investissement de l'état au service des filières, des territoires ?

- La communauté des équipes de direction porte une attente forte quant aux négociation sur le RIFSEEP synonyme d'avancée salariale. Pour mémoire, cela fait plus d'1 an et demi que nous attendons sa finalisation. En conséquence, peut-on espérer que cette finalisation soit une priorité dans la reconnaissance des cadres de l'enseignement.

Réponse du Ministre :

Concernant le manque de la structuration de notre administration au niveau départemental, le ministre a de suite demandé que le SEA-UNSA développe sa pensée sur ce sujet. Nous avons précisé qu'au niveau départemental, il existait autour du préfet différents directeurs (DDT, DASEN, etc...), et seul l'enseignement agricole n'avait pas voix. Il semble avoir pris note de notre réponse, qu'en fera-t-il ?

Concernant l'évolution structurelle de l'EPLFPA, le ministre reconnaît que le fonctionnement des EPELFPA dispose d'avantages et de complexité de par son statut. L'impossibilité d'émarger aux aides Covid témoigne de cette complexité. A ce titre, le ministre rappelle qu'il a obtenu 10,2 millions d'euros apportés pour la perte économique des EPL à titre compensatoire Il reconnaît que ce n'est pas satisfaisant. Il rappelle que les dernières grandes lois sur l'enseignement agricole sont les lois ROCARD, que cela commence à dater Il est donc évident pour lui qu'il doit y avoir une réflexion législative sur l'EA et par conséquent sur l'outil EPLEFPA. Toutefois, le débat législation sur ce sujet ne pourra pas être mené avant la fin du quinquennat.

Concernant la place et le rôle de l'enseignement agricole, le ministre rappelle que l'EA est un trésor envié par les ministres européens. Il doit être au cœur des politiques publiques pour le renouvellement générationnel, le produire autrement, l'affirmation des valeurs républicaines et la souveraineté alimentaire.

Concernant les indemnités des personnels de direction (RIFSEEP), le ministre nous a informé qu'il avait écrit en début de semaine « à Bercy » pour remettre « de la pression » sur ce sujet. Le ministre attend une réponse ! NOUS AUSSI !

Le ministre a souhaité faire un point sur la relation avec l'Education Nationale. Il déclare que sa proximité avec le ministre Blanquer lui permet d'affirmer que le ministre de l'éducation nationale croit fermement à la vertu, à la qualité et à la spécificité de l'enseignement agricole, ce qui explique d'après notre ministre que les mesures promises à l'EN, le sont aussi à l'EA. Le ministre reconnaît que la proximité, au niveau ministérielle, ne se traduit pas au niveau local et plus particulièrement en terme d'orientation. Ainsi le ministre a prévu pour le rentrée prochaine une feuille de route associant l'EN et l'EA pour acter une articulation cohérente à tous les étages du territoire : national, régional et départemental.

Analyse du SEA-UNSA Direction :

- L'entretien ne semble pas avoir été marqué par le sceau de la langue de bois.
- Pas de CAP pour l'EA dans le plan de relance
- Pas d'évolution législative prévue de l'EA pour répondre entre autre à l'évolution de la formation (cf. loi Pénicaud). ?
- Pas de réponse ferme sur le sujet du RIFSEEP.

Force est de constater que le ministre est conscient qu'il existe au sein de l'EA de nombreux sujets qui doivent être réinterrogés, mais malheureusement, le temps politique, il faut entendre ici la fin proche du quinquennat, participera à nouveau à l'inertie de notre outil EA. Le SEA-UNSA Direction regrette profondément le nouveau retard pris, d'autant que les sujets que nous avons abordés ne datent pas d'aujourd'hui ! Il est à noter que le temps politique ne semble pas avoir la même influence sur d'autres administrations : le grenelle de l'éducation aura bien lieu au mois de mai à l'éducation nationale.

Renvoyer à la prochaine mandature les décisions nous rappelle amèrement ce que nous avons connu au sujet du statut de corps ! Espérons que l'EA ne prendra pas un retard fatal !

Intervention de Hervé ROUX, secrétaire général du SNIÉAP UNSA

Monsieur le Ministre,

Les inspecteurs de l'enseignement agricole concourent à la mise en œuvre de la politique éducative arrêtée par le ministère de l'agriculture. C'est une mission qui nous engage.

Ce métier d'expertise au service de différents commanditaires mobilise des compétences et des postures variées et s'inscrit dans un parcours.

Les inspecteurs étaient en grève le 5 février dernier, ce qui est historique pour notre institution. Depuis cette date, le dialogue social a repris, ce dont nous nous réjouissons.

Toutefois, les inspecteurs restent à ce jour mobilisés car la revalorisation indemnitaire proposée dans le cadre du RIFSEEP des personnels d'encadrement est encore insuffisante en regard de l'expertise exigée et des réalités du métier.

Par conséquent, nous vous remercions, M. le Ministre, de bien vouloir mobiliser une nouvelle fois vos services afin d'atteindre le point d'équilibre qui satisfera les différentes parties et permettra une reconnaissance de la juste valeur professionnelle des inspecteurs.

Dans un moment difficile pour notre pays, où la formation des jeunes revêt un enjeu essentiel, le souhait des inspecteurs est, demain comme hier, de s'impliquer pleinement dans leurs missions afin de contribuer à la réussite de notre système éducatif. Soyez assuré, M. le Ministre, de notre engagement au service des ambitions que vous portez pour l'enseignement agricole.

Réponse du ministre :

J'ai bien en tête le sujet et la nécessité de trouver le bon équilibre. On a encore un différentiel significatif et j'y travaille avec les services concernés.

Le secrétaire général du SNIÉAP a aussi rappelé que les problèmes de reconnaissance et d'attractivité du métier d'inspecteur étaient pointés dans un rapport très récent de l'Inspection Générale de l'Education Nationale.